



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-09-07

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY)

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Jean-Philippe BARRET), M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de Mme Liliane HATTRY), M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. François de MAZIERES), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Philippe BARRET (pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Michel BANCAL, (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE, Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Roland de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 septembre 2010

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 48

N° de l'ordre du jour :

2010.09.07 : Convention d'utilisation de l'application « bourse des locaux » gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, Val d'Oise, Yvelines.

□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc recense, depuis 1997 pour Versailles, et depuis 2004 pour la communauté d'agglomération, les offres de locaux d'entreprise disponibles afin de les proposer aux demandes spontanées qu'elle reçoit régulièrement (250 par an). Elle a

ainsi constitué un recensement du parc de locaux d'activité, de bureaux, d'entrepôts et de commerces sur son territoire (surfaces, propriétaires, commercialisateurs) et conserve l'historique de toutes les demandes et transactions traitées. Elle édite un point marché semestriel diffusé à tous les commercialisateurs.

De son côté, la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, Val d'Oise, Yvelines (CCIV) a mis en place une plateforme Internet dénommée « Bourse des locaux. » Cette application met en relation les commercialisateurs d'immobiliers d'entreprise et les demandes à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCI. Cependant, elle ne permet pas de conserver l'historique des offres, des demandes et des transactions, ni de s'assurer qu'un demandeur a reçu l'exhaustivité de l'offre du territoire, ni d'évaluer l'immobilier vacant.

Par délibération du 13 février 2007, le conseil communautaire a approuvé la convention d'utilisation de l'application « bourse des locaux » avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise, Yvelines et autorisé le président ou son représentant à signer la convention.

La CCIV et Versailles Grand Parc ont souhaité renouveler cette convention pour une période de 3 ans.

La participation financière demandée à la communauté d'agglomération est de 1 000 € par année. Le délai de résiliation étant de trois mois, un bilan sera effectué en fin d'année.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention d'utilisation de l'application « bourse des locaux » avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise, Yvelines ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 48

Suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

